



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

**Procès-verbal du 15.12.2025 No 35 / 2025
du Conseil communal de Val-d'illiez**

Salle du Conseil communal, le 15.12.2025 de 20:00 à 21:00.

Présidence	Ismaël Perrin
Membres du Conseil communal	Adrien Ecoeur Sandrine Es-Borrat Joachim Jacob Maxime Trombert Johann Tâche
Excusés	Virginie Claret Hülya Neza

ASSEMBLE PRIMAIRE - BUDGET 2026

Participation : 76 personnes (y compris le Conseil Communal)

Le président ouvre cette séance en présentant le premier budget élaboré par le nouveau Conseil communal. En l'absence de la secrétaire municipale, Mme Neza, c'est notre responsable des finances, Christine Perrin qui la remplace.

Il est nommé deux scrutateurs, soit MM. Pascal Trombert et Romain Es-Borrat.

1) Approbation du procès-verbal

La lecture du procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 2025 n'étant pas souhaitée, ce dernier est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2) Présentation du budget 2026 de la Municipalité

En ce début de nouvelle législature et conformément à la volonté du nouveau Conseil communal, une commission des finances a été reconstituée. Ce budget a, dans un premier temps, été travaillé et étudié par les conseillers en collaboration avec leur commission respective ou responsable de service. Un premier jet a été soumis à la commission des finances et faisait apparaître un déficit de CHF 950'000.--.

La commission des finances a formellement demandé au Conseil communal de consentir un effort significatif en matière de maîtrise des charges afin de garantir une capacité financière suffisante et durable. Suite à cette demande et au travail du Conseil réuni en séance spéciale "Budget", les mesures prises ont permis de réduire le déficit de CHF 300'000.--.

Voici en résumé :

Total des charges financières	CHF 12'241'850.—
Total des revenus financiers	CHF 12'704'750.—

Soit une marge d'autofinancement de CHF 462'900.—. Cette dernière s'améliore par rapport à celle du budget 2025 qui était de l'ordre de CHF 65'000.--.

Des investissements nets sont prévus à hauteur de CHF 2'275'100.—. Les principaux postes d'investissement concernent la réfection du réseau routier pour un montant de CHF 685'000.— (route de Felline) ainsi que le réseau d'eau pour un montant de CHF 910'000.—, en particulier le réservoir des Champeys.

Avec des investissements nets de CHF 2'275'100.— et une marge d'autofinancement de CHF 462'900.—, il en résulte une insuffisance de financement de CHF 1'812'200.—. D'autre part, la fortune au 31 décembre 2026 devrait se réduire de CHF 628'130.—.

Le budget suscite les questions et remarques suivantes de la part des citoyens :

M. Clovis Seppey demande également si le nom des membres de la commission peut être mentionné dans le procès-verbal de l'Assemblée primaire.

M. Schnorhk s'étonne de l'absence de charges dans le secteur du tourisme. M. le président explique qu'on retrouve ce poste dans le dicastère de l'Economie publique. Les dépenses sont de l'ordre de 1,6 mios pour 1,2 mios de recettes, représentant ainsi une charge nette pour la Commune de CHF 400'000.—.

M. Monnard exprime son inquiétude concernant les résultats budgétaires peu favorables. Il s'interroge sur le montant de la masse salariale, se basant sur des chiffres publiés indiquant 22 employés. Il estime qu'un tel effectif ne justifie pas à lui seul le recrutement d'une responsable en ressources humaines et que ce poste aurait pu faire l'objet d'une collaboration intercommunale afin de limiter les coûts.

Le président répond que la Commune n'a pas seulement engagé une responsable RH mais également une secrétaire municipale qui assume également les tâches liées au RH. Par ailleurs le nombre d'employé au sein de la Commune est en réalité de 45 et non de 22.

M. Bernard Caillet-Bois demande la possibilité de nommer les membres de la commission des finances. M. le Président rappelle que cette question a déjà été soulevée par M. Seppey et précise que certaines informations sont désormais extrêmement sensibles, car soumises à la loi sur la LIPDA. M. Caillet-Bois souligne que si tout devient confidentiel, même les chiffres ne pourront plus être divulgués. Le Président clarifie que seules les données personnelles sont concernées par cette confidentialité et que les chiffres ne contenant pas de données personnelles continueront d'être présentés comme à l'habitude.

Mme Christiane Borrat-Besson demande quand est-ce que la route de Felline sera rénovée. Il est répondu que le début des travaux est prévu dans le courant de l'année 2026.

A ce sujet, M. Pascal Trombert demande si le projet de la route a bien été mis à l'enquête publique. Il est répondu que ce n'est pas encore le cas et qu'en principe les travaux seront plutôt réalisés dans l'automne 2026.

M. Schnorhk questionne sur l'état du turbinage du réservoir des Champeys. Il est précisé que des travaux d'installation de filtration d'eau restent à réaliser mais que, en principe, les travaux relatifs au réservoir lui-même seront achevés en 2026.

PRESENTATION DU PLAN QUADRIENNAL 2026-2029

Le plan quadriennal 2026-2029 est présenté. Il est rappelé que ce document constitue un outil essentiel de pilotage des finances communales sur une période de 4 ans. Le plan est mis à jour chaque année en fonction des derniers résultats financiers connus, de l'évolution économique et de la priorité à donner à certains projets essentiels. Il permet ainsi de renforcer la discipline budgétaire et de mieux répartir les investissements dans le temps en fonction de notre capacité financière.

En résumé, le plan affiché met en évidence une marge d'autofinancement en diminution au cours des 4 prochaines années, des investissements avoisinant les 2 millions ainsi qu'une insuffisance de financement de l'ordre de CHF 650'000.—. La fortune se voit donc en diminution, passant de CHF 5'794'000.— au 31.12.2024 à CHF 2'351'000.— au 31.12.2029.

3) Approbation du budget 2026 de la Municipalité

Ce budget est approuvé par vote à main levée à l'unanimité moins 9 abstentions.

4) Divers

M. Seppey demande s'il serait possible de goudronner la place des Rochats vers les Moloks. Il est répondu que ces travaux sont prévus.

Il est demandé quelle est la situation de l'Hôtel communal. Il est répondu que la Commune est actuellement en cours de négociations avec les tenanciers en place et qu'elle cherche à trouver une solution pour la reprise de l'établissement, dans le but d'en assurer la réouverture d'ici le printemps prochain. Une publication officielle sera diffusée permettant ainsi à toute personne intéressée de se porter candidate pour la reprise de l'établissement.

M. Sylvain Perrin indique être conscient de la situation et exprime ses faibles espoirs quant à la réalisation de la réfection de la route des Flats. Il demande toutefois que des barrières de sécurité soient installées afin de prévenir tout risque d'accident.

M. Stéphane Robert aborde le sujet des transports scolaires et de la pétition actuellement en cours. Compte tenu de la situation et des mesures jugées insuffisamment sécuritaires, il souhaite connaître la position du Conseil à ce sujet.

Il est répondu que le Conseil n'envisage pas de revenir en arrière sur la décision de transférer une partie des élèves dans le train.

Mme Tania Oliveira Silva aborde le sujet des transports scolaires. Elle ne voit pas la valorisation d'utiliser les transports déjà existants en remplacement du bus scolaire. Quel est le montant dédié aux transports scolaires et est-il différent de celui auparavant. Il est répondu que non, que le montant reste semblable, soit environ CHF 200'000.--.

M. Alain Avanthay demande si le gîte de Chaupalin sera ouvert cet hiver. Il est répondu que les travaux de rénovation sont maintenant bien terminés. L'annonce pour la mise en location n'a pas encore été publiée, mais elle le sera d'ici la fin de cette année. Il a été jugé plus judicieux que la personne qui va prendre la gestion du bien puisse commencer au printemps, afin de démarrer dans de meilleures conditions, plutôt qu'en plein hiver.

M. Schnorhk fait remarquer qu'il existe des bornes de recharge pour véhicules électriques aux Crosets, mais que ce n'est pas le cas à Champoussin, et s'interroge sur la possibilité d'en installer. Le Président précise que la commune n'a pas l'intention d'investir directement dans ce type d'infrastructures, estimant que ce n'est pas de son ressort. M. Schnorhk demande que, si toutefois des investisseurs privés souhaitaient réaliser un tel projet, est-ce que la commune se tiendrait prête à les soutenir. Il est confirmé que cela est tout à fait envisageable, comme cela a été fait dans le parking souterrain.

Mme Suzanne Cherix aborde la question des bains thermaux et de l'état actuel de la situation. Il est précisé que la Commune n'a plus de nouvelles récentes et que le dossier est toujours entre les mains des tribunaux. Il s'agit d'un dossier complexe, dont les procédures semblent sans fin.

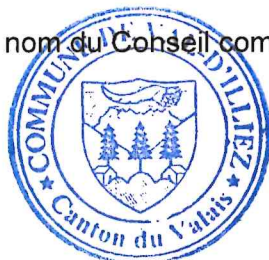
M. Roger Mariétan demande des informations concernant le projet de déchetterie. Il est répondu que le plan de zone a été homologué par le Conseil d'État, ce qui permet désormais de lancer les études nécessaires. Le projet est toujours prévu sur le site de la Carrière et un mandat d'étude d'un montant de CHF 80'000.– a été prévu.

La séance est levée à 21h00. Le Président remercie les citoyens de leur participation avant de passer à l'Assemblée bourgeoise.

Le Président :

Ismaël Perrin

Au nom du Conseil communal



La Responsable des finances :

Christine Perrin